

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 12 avril 2018 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 06/04/2018

Date d'affichage : 06/04/2018

N° de délibération CS-20180412-01

Annexe : 1

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 16

Christophe TERRAIN, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC,
Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Roger BREIL, Xavier BALLENGHIEN,
Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Marie-Claude MAURAS à Christian PEYRET, Alain SANCERRY à Bernard GENDRE

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2018

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article 28 du règlement intérieur approuvé par délibération n° CS-201401200001 du 20 janvier 2014, qui prévoient que le Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance précédente.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 5 avril 2018, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le compte rendu de la séance du comité syndical du 22 février 2018, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait à Auch, le 12 avril 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

Le 12 avril 2018 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS et de Madame Marie-Pierre CUSINATO.

Date de convocation 06/04/2018

Date d'affichage : 06/04/2018

N° de délibération CS-20180412-02

Annexe : 3

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 16

Christophe TERRAIN, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Roger BREIL, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Marie-Claude MAURAS à Christian PEYRET, Alain SANCERRY à Bernard GENDRE

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 23 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Principal : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit approuver le compte de gestion établi par Madame le Payeur Départemental du Gers et le compte administratif annuel présenté par Monsieur le Président.

Monsieur le Président procède donc à la présentation des comptes 2017 du Budget Principal, qui se résumant comme suit :

FONCTIONNEMENT

	<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>	
Prévus	441 370,00		Prévus	441 370,00	
Réalisé	426 503,96	96,63%	Réalisé	438 670,72	99,39%
Résultat 2017				12 166,76	

INVESTISSEMENT

	<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>	
Prévus	13 165,47		Prévus	13 165,47	
Réalisé	2 268,25	17,23%	Réalisé	13 162,91	99,98%
Résultat de clôture 2017				10 894,66	

Résultat global de clôture 2017 23 061,42

.... /

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président doit quitter la séance pendant le vote de ce rapport. *Monsieur Jean-Pierre SALERS quitte donc la salle et ne prend pas part au vote.*

Madame Marie-Pierre CUSINATO assume alors la Présidence de la séance pour la mise au vote de l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017 du budget principal.

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2017, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, Madame Pascal CUVILLIER, en sa qualité de Payeur départemental du Gers, a établi le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que Madame le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 5 avril 2018, le Comité Syndical :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Madame le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- approuve le compte de gestion et le compte administratif 2017 du budget principal, tels que présentés en annexe dans les maquettes budgétaires.

Fait à Auch, le 12 avril 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 12 avril 2018 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 06/04/2018 Date d'affichage : 06/04/2018

N° de délibération CS-20180412-03 Annexe : néant

Membres du Comité Syndical
Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 17
Christophe TERRAIN, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Roger BREIL, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY.
Procurations : Marie-Claude MAURAS à Christian PEYRET, Alain SANCERRY à Bernard GENDRE

Nombre de voix
Susceptibles de se prononcer : 29
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Principal – Affectation du résultat 2017

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndicat doit délibérer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos.

Monsieur le Président rappelle le montant des résultats découlant du vote du compte administratif 2017.

Résultat de fonctionnement : + 12 166,76€

Excédent de fonctionnement 2017 à affecter en 2018	12 166,76
Solde d'investissement 2017	
D/001 - Besoin de financement	
R/001 - Excédent de financement	10 894,66
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RAR dépenses	
RAR recettes	
Besoin ou excédent de financement des RAR	
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	
AFFECTATION au R/1068	
Couverture du besoin de financement d'investissement	
Réserves complémentaires	
REPORT au R/002 en section de fonctionnement	12 166,76

.../....

Solde d'exécution d'investissement : + 10 894,66€

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 5 avril 2018, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat du Budget Principal 2017 comme suit :

- report de l'excédent d'investissement d'un montant de 10 894,66€ au compte R001 ;
- report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 12 166,76€ au compte R002 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 12 avril 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 12 avril 2018 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS

Date de convocation 06/04/2018 Date d'affichage : 06/04/2018

N° de délibération CS-20180412-04 Annexe (s) : 3

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 17

Christophe TERRAIN, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Roger BREIL, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY.

Procurations : Marie-Claude MAURAS à Christian PEYRET, Alain SANCERRY à Bernard GENDRE

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Principal – Budget primitif 2018 et contributions 2018

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L3311-1 à L3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit adopter son budget 2018 présenté en section de fonctionnement et d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses, dans les deux mois suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2018 à l'Assemblée et précise qu'elles sont conformes au chiffrage ayant donné lieu au Débat d'Orientation Budgétaire en séance du 22 février dernier.

Les crédits proposés pour l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 444 311,76€

- Charges à caractère général : 103 210,76€
- Charges de personnel : 314 041€
- Autres charges de gestion courantes : 20 000€
- Opérations d'ordre : 7 060€

Recettes : 444 311,76€

- Contribution du Conseil Départemental : 249 867€
- Contribution des EPCI : 158 878€
- Report de l'excédent de fonctionnement 2016 : 12 166,76€
- Atténuation de charges : 8 000€

.../...

Section d'Investissement

Dépenses : 18 326,66€

- Immobilisations incorporelles : 10 000€
- Immobilisations corporelles : 8 326,66€

Recettes : 18 326,66€

- Opérations d'ordre : 7 060€
- FCTVA : 372€
- Report de l'excédent d'investissement 2016 : 10 894,66€

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 5 avril 2018, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver :

- le budget primitif 2018 tel que synthétisé ci-dessus et présenté en détail dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- le montant des contributions obligatoires à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2018, tel que présenté en annexe.

Fait à Auch, le 12 avril 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 12 avril 2018 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS et de Madame Marie-Pierre CUSINATO.

Date de convocation 06/04/2018

Date d'affichage : 06/04/2018

N° de délibération CS-20180412-05

Annexe (s) : 3

Membres du Comité
SyndicalNombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 17

Christophe TERRAIN, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Roger BREIL, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY.

Procurations : Marie-Claude MAURAS à Christian PEYRET, Alain SANCERRY à Bernard GENDRE

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 26 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Annexe - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndicat doit approuver le compte de gestion établi par Madame le Payeur Départemental du Gers et le compte administratif annuel présenté par Monsieur le Président.

Monsieur le Président procède donc à la présentation des comptes 2017 du Budget Annexe, qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT

	<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>	
Prévus	2 526 120,00		Prévus	2 526 120,00	
Réalisé	1 401 694,93	55,49%	Réalisé	1 490 013,16	58,98%
Résultat 2017				88 318,23	

INVESTISSEMENT

	<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>	
Prévus	19 960 690,00		Prévus	19 960 690,00	
Réalisé	8 242 345,79	41,29%	Réalisé	13 085 386,00	65,56%
Résultat 2017 hors RAR				4 843 040,21	
Reste à réaliser			Reste à réaliser		
Résultat de clôture 2017				4 843 040,21	
Résultat global de clôture 2017				4 931 358,44	

... / ...

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président doit quitter la séance pendant le vote de ce rapport. *Monsieur Jean-Pierre SALERS quitte donc la salle et ne prend pas part au vote.*

Madame Marie-Pierre CUSINATO assume alors la Présidence de la séance pour la mise au vote de l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017 du budget annexe.

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2017, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, Madame Pascale CUVILLIER, en sa qualité de Payeur départemental du Gers, a établi le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ;

Après s'être assuré que Madame le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe ;

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 5 avril 2018, le Comité Syndical :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Madame le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- décide d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2017 du budget annexe, tels que présentés en annexe dans les maquettes budgétaires.

Fait à Auch, le 12 avril 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 12 avril 2018 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS

Date de convocation 06/04/2018 Date d'affichage : 06/04/2018

N° de délibération CS-20180412-06 Annexe (s) : néant

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 17

Christophe TERRAIN, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Roger BREIL, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY.

Procurations : Marie-Claude MAURAS à Christian PEYRET, Alain SANCERRY à Bernard GENDRE

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 29
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Annexe – Affectation du résultat 2017

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndicat doit délibérer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos.

Monsieur le Président rappelle le montant des résultats découlant du vote du compte administratif 2016.

Résultat de fonctionnement : + 88 318,23€

Excédent de fonctionnement 2017 à affecter en 2018	88 318,23
Solde d'investissement 2017	
D/001 - Besoin de financement	
R/001 - Excédent de financement	4 843 040,21
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RAR dépenses	0,00
RAR recettes	0,00
Besoin ou excédent de financeme	0,00
Excédent de financement en investissement (solde + RAR)	4 843 040,21
AFFECTATION au R/1068	0,00
Couverture du besoin de financement d'investissement	0,00
Réserves complémentaires	0,00
REPORT au R/002 en section de fonctionnement	88 318,23

.... /

Résultat d'investissement : + 4 843 040,21€

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 5 avril 2018, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat du Budget Annexe 2017 « aménagement numérique » comme suit :

- report du résultat de fonctionnement d'un montant de 88 318,23€ au compte R002 ;
- report du solde d'exécution d'investissement d'un montant de 4 843 040,21€ au compte R001 ;

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 12 avril 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

**Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture**



Jean-Pierre SALERS

Le 12 avril 2018 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS

Date de convocation 06/04/2018

Date d'affichage : 06/04/2018

N° de délibération CS-20180412-07

Annexe (s) : 3

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Christophe TERRAIN, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Roger BREIL, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Marie-Claude MAURAS à Christian PEYRET, Alain SANCERRY à Bernard GENDRE

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Annexe – Budget primitif 2018 et Participations 2018

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L3311-1 à L3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit adopter son budget 2018 présenté en section de fonctionnement et d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses dans les deux mois suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2018 à l'Assemblée et précise qu'elles sont conformes au chiffrage ayant donné lieu au Débat d'Orientation Budgétaire lors de la séance du 24 février dernier.

Les crédits proposés pour l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 759 718€

- Charges à caractère général : 1 302 674€
- Charges financières : 300 600€
- Charges exceptionnelles : 136 352€
- Opérations d'ordre : 1 020 092€

Recettes : 2 759 718€

- Contribution du Conseil Départemental : 162 815€
- Contribution des EPCI : 94 116€
- Recettes d'exploitation : 2 133 480€
- Opération d'ordre : 280 988€
- Report de l'excédent de fonctionnement 2016 : 88 318€

.../....

Section d'Investissement**Dépenses : 24 866 833€**

- Remboursement du capital d'emprunt : 763 160€
- Immobilisations incorporelles : 190 000€
- Immobilisations en cours : 23 652 741
- Opération d'ordre : 258 932€

Recettes : 24 866 833€

- Participation du Conseil Départemental : 1 156 567€
- Participation des EPCI : 748 978€
- Subvention de l'Etat (FNADT) : 145 000€
- Subvention Expérience Microsoft : 80 000€
- Subvention de l'Etat (FSN) : 1 134 916€
- Subvention de la Région : 2 900 856€
- Subvention Grand Auch Cœur de Gascogne : 67 590€
- Emprunt : 12 767 794€
- Opérations d'ordre : 1 022 091,95€
- Report de l'excédent d'investissement 2016 : 4 843 040,21€

Vu la délibération n°CS-20140918-04 en date du 18 septembre 2014 approuvant le PPI et les montants forfaitaires annuels des participations à l'investissement des membres ;

Vu le titre 3 de l'instruction comptable M4 faisant référence aux articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT ;

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 5 avril 2018, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver :

- le budget primitif 2018 du budget annexe « Aménagement numérique » tel que synthétisé ci-dessus et présenté en détail dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- le montant des participations d'investissement à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2018, tel que présenté en annexe ;
- le montant des subventions exceptionnelles de fonctionnement à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2018, tel que présenté en annexe.

Fait à Auch, le 12 avril 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 12 avril 2018 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS

Date de convocation 06/04/2018

Date d'affichage : 06/04/2018

N° de délibération CS-20180412-08

Annexe (s) : 1

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 12

Christophe TERRAIN, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Marie-Claude MAURAS à Christian PEYRET, Alain SANCERRY à Bernard GENDRE

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Mise à jour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Vu la délibération 8300 de la réunion du Conseil général du 27 janvier 2012 relative à la création du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Gers,

Monsieur le Président présente le nouveau Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Vu l'avis favorable de la commission d'Ingénierie Technique et Géographique réunie le 6 avril 2018, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver la mise à jour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique tel que présenté en annexe.

Fait à Auch, le 12 avril 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS